

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N° 2024 003 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 25 janvier 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 1 <sup>er</sup> février à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 25 janvier 2024	<b>Étaient présents :</b> M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 26	<b>Absents représentés :</b> M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 20	<b>Absents excusés :</b> MME MILLER, M. PICARD et MME CHARREAU
VOTANTS : 21	<b>Absents :</b> M. BETTI et MME TISSOT MME BOURDAIS a été élue secrétaire de séance.

5<sup>ème</sup> Festival du Pastel du Sud Parisien  
Approbation du règlement et fixation de la participation au droit d'accrochage

Monsieur Edouard Matt, Maire expose à l'assemblée que la Municipalité d'Egly organise du 11 au 19 mai 2024 le cinquième Festival du Pastel du Sud Parisien.

Il indique que dans le cadre du bon déroulement de ce salon, il y a lieu d'une part, de fixer les modalités de fonctionnement de cette manifestation sous forme d'un règlement qui devra être approuvé et signé par les participants et d'autre part, d'y préciser la participation au droit d'accrochage.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le règlement du 5<sup>ème</sup> Festival du Pastel du Sud Parisien,

**FIXE** la participation à 25 euros par exposant au titre du droit d'accrochage,

**DIT** que les recettes seront versées directement à la Caisse des Écoles d'EGLY.

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 07/02/24  
et de la publication le : 08/02/24  
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire d'Egly

Edouard MATT